



Paris, le 17 avril 2014

MEDDE - METL
Monsieur François CAZOTTES
Direction des Ressources Humaines
Tour Pascal B
92055 LA DEFENSE Cedex

N. Réf. : JH/ JH 14101

Monsieur le Directeur,

Sur la base de remontées convergentes de plusieurs services, la dernière réunion du séminaire des DDT-M aurait été l'occasion d'annoncer la réduction du nombre de cycles de mobilité au sein du MEDDE/MLET, en les portant de 3 à 2 et ce, dès 2015.

Il semblerait même que cette information ait été affichée comme un engagement pris auprès des directeurs.

Qu'une telle information, sans aucun diagnostic préalable qui plus ait été donnée aux services sans aucune concertation préalable des organisations syndicales concernées est inacceptable ! Il aura fallu que FO aborde ce sujet lors de différentes CAP pour avoir des informations !

La DRH aurait-elle déjà pris sa décision ?

Au-delà de la méthode, c'est le principe même de la décision que notre fédération et ses syndicats nationaux ne peuvent accepter.

Dans un contexte déjà bien contraint en terme de mobilités (les freins sont nombreux, et largement dénoncés au fil des différentes CAP, ou démontrés à l'occasion de certains chantiers telles les Assises des métiers de l'ingénieur), réduire le nombre de cycles viendrait une fois de plus entraver les possibilités de construction de parcours professionnels dynamiques au bénéfice tant des agents que des services. Avec à la clé, la suppression du tiers des possibilités de mobilité par année civile !

Une telle décision aurait des conséquences très négatives tant pour les agents du ministère que pour les services :

- des cycles de mobilité plus longs, laissant des postes vacants plus longtemps ;
- une augmentation des publications des postes sur la BIEP, échappant à tout contrôle de la DRH ;
- un risque d'accroissement probable des difficultés de recrutement pour les régions ou services en mal d'effectifs ;
- une augmentation des traitements à la marge des CAP des cas individuels particuliers, qui, au lieu d'alléger la charge de travail de la DRH, la fractionnerait en une accumulation de dossiers particuliers sensibles à gérer en dehors du cadre organisé des CAP ;
- des incidences sur les concrétisations des promotions.

Et cette liste est loin d'être exhaustive...

.../....

.../....

La suppression de la liste additive, liée uniquement à un manque d'effectifs au sein de la DRH, génère déjà à elle-seule bon nombre de dysfonctionnements : postes ne pouvant pas être publiés lors du cycle en cours, avis défavorables au départ de directeurs n'ayant pas pu anticiper le remplacement de l'agent souhaitant saisir une opportunité de carrière, ...

Si l'objectif est réellement de faire converger les pratiques entre les différents ministères employeurs au bénéfice de la fluidité des parcours, la solution est alors de porter à 3 le nombre de cycles de mobilité pour l'ensemble des ministères.

Pour toutes ces raisons, nous, la fédération et ses syndicats nationaux, tenions à vous faire part de notre profond désaccord tant sur la méthode que sur le fond de cette évolution, si tant est, bien entendu, que cette information quant à son annonce soit fondée.

Nous sollicitons en conséquence un rendez-vous auprès de vous à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

Le Secrétaire général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J Hedou', with a horizontal line drawn through the middle of the signature.

Jean HEDOU